



SETCa  
FGTB

## Cadres chez Mestdagh

# A quelle sauce serez-vous mangés ?

### *Quoi de neuf pour les gérants ?*

#### **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

- On ne parlera plus de gérant mais de directeur de magasin
- Augmentation de 4% de la rémunération qui était appliquée au 31 décembre 2018 ;
- Passage vers une nouvelle grille barémique par augmentation de la grille barémique actuelle de 4% ;
- Bonus potentiel équivalent à un mois de rémunération ;
- Rémunération des prestations du dimanche à 200%
- Suppression de la limite de 10.000 kilomètres applicables à l'usage privé du véhicule de société ;
- Non-remboursement des frais de carburant dépensés en dehors de la Belgique.

#### **Quel sera mon temps de travail comme directeur ?**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la notion de 45 heures de prestation minimum est remplacée par un régime hebdomadaire contractuel indicatif de 36 heures. Les directeurs seront considérés comme personnel de direction et de confiance, non soumis à la durée du travail et non soumis à l'obligation de pointer.

Les directeurs sont occupés dans un régime hebdomadaire de 5 jours/semaine, avec un jour de repos fixe le mercredi ou le jeudi.

#### **Un responsable en continu sur la surface de vente !**

Le directeur garantit la bonne organisation de son point de vente et en assure la responsabilité. Il organise sa semaine de travail en garantissant une présence continue d'un responsable de magasin (compris comme étant soit le directeur, soit l'adjoint, soit un Manager), sachant que si le Responsable de magasin est un manager :

- la planification des horaires prévoira une présence suffisante dans l'univers de ce manager ;
- le manager ne reprend pas l'horaire du directeur de magasin ; il reste occupé dans son régime de travail hebdomadaire habituel.

#### **Quid pour les équipes volantes de directeurs ?**

Toutes les dispositions ci-dessus s'appliquent.

L'équipe volante comprendra par ailleurs des « directeurs en formation » qui ne sont pas encore rattachés à un magasin fixe.





SETCa  
FGTB

### **Avez-vous droit à un RCC ?**

Oui, dans les mêmes conditions de calculs que les employés, sans plafond de rémunération. Nous avons obtenu que votre avantage voiture soit valorisé dans votre calcul.

**Avez-vous droit à un crédit temps fin de carrière ? NON**

**Avez-vous droit à un départ volontaire ? NON**

### *Quoi de neuf pour les adjoints ?*

Le régime horaire de base de l'adjoint (en ce compris les adjoints volants) est de 36 heures/semaine pointées, en 5 jours/sem. maximum, conformément à l'horaire de travail affiché, même lorsqu'il remplace le directeur de magasin.

Tout dépassement de la durée hebdomadaire de 36 heures ne pourra se faire que moyennant accord préalable du District manager, donné par e-mail.

L'Adjoint n'est rattaché à aucun des Univers au sens de l'article 4.1 de la présente CCT.

### **Quid en cas de remplacement temporaire du directeur de magasin ?**

Il assume toutes les prérogatives, fonctions et responsabilités du directeur durant les périodes d'absence de ce dernier pour cause de vacances ou d'incapacité de travail pour autant qu'il s'agisse d'une semaine complète.

En cas de remplacement du directeur, l'adjoint bénéficie d'une prime hebdomadaire de 181,92 EUR bruts par semaine.

### **Avez-vous droit à un RCC ?**

Oui, dans les mêmes conditions de calculs que les employés, sans plafond de rémunération.

**Avez-vous droit à un crédit temps fin de carrière ?** Oui, en 4/5<sup>ème</sup> temps

**Avez-vous droit à un départ volontaire ? NON**

### *Quoi de neuf pour les cadres de la centrale ?*

Comme les directeurs, à partir du 01/01/19, les cadres seront considérés comme du personnel de direction et de confiance et donc non soumis à la durée du travail et au pointage.

**Avez-vous droit à un RCC ?** Oui, dans les mêmes conditions de calculs que les employés, sans plafond de rémunération, sauf pour les travailleurs de l'AS 400 IT qui en sont exclus.

### **Avez-vous droit à un crédit temps fin de carrière ?**

OUI, en mi-temps et en 4/5<sup>ème</sup> temps

**Avez-vous droit à un départ volontaire ? NON**

